



Maitre d'Ouvrage : Maire de la Commune D'Akonolinga

Autorité Contractante : Maire de la Commune D'Akonolinga

Commission de Passation des Marchés Publics : Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune D'Akonolinga

ADDITIF N°003/ADD/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 08/04/2026 RELATIF AUX DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES :

N°09/AONO/C-AKGA/CIPM/2026 DU 06/03/2026 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE COMMUNALE : ETOL-AFEM, LONG DE 9 Km, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE).

N°010/AONO/C-AKGA/CIPM/2026 DU 06/03/2026, POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE : CARREFOUR TODO-CARREFOUR MEDOUMOU, LONG DE 8 Km, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE (PROCEDURE D'URGENCE).

N° 11/AONO/C-AKGA/SG/CIPM/2026 DU 06/03/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'EP METONDONCK (MEYOS-YEZE), L'EP EVOM et L'EP ZALOM 3, EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE D'AKONOLINGA, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

N°13/AONO/C-AKGA/CIPM/2026 DU 06/03/2026 POUR L'EXECUTION DE LA SUITE DES TRAVAUX DE PLANTING D'ABRE DE LA VOIRIE DE LA VILLE D'AKONOLINGA DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

DAO N° (11 et 13)

-l'absence des stipulations relatives au timbrage des cautions de la phase d'exécution

AU LIEU DE LIRE
R AS

LIRE PLUTOT ET AJOUTER
Bien vouloir respecter les prescriptions du point I de la lettre-circulaire n°0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024

DAO N°09, 10,11 et 13

Date d'ouverture des offres

Délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres

AU LIEU DE LIRE
09/04/2026

LIRE PLUTOT ET AJOUTER
26/04/2026

DAO N°09et 10

Critère éliminatoire relatif aux pièces scannées

AU LIEU DE LIRE

LIRE PLUTOT ET AJOUTER

Critères éliminatoires

- 1) de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- 2) de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- 3) du non-respect des critères essentiels renvoyant au seuil de

Critères éliminatoires

- 1) de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- 2) de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- 3) **des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;**

| | |
|--|--|
| <p>qualification des offres techniques) ;</p> <p>4) de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;</p> <p>5) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;</p> <p>6) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</p> <p>7) L'absence de la CDEC</p> | <p>4) du non-respect des critères essentiels renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;</p> <p>5) l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;</p> <p>6) de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;</p> <p>7) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</p> <p>8) Attestation de catégorisation ;</p> <p>9-) L'absence de la Caution CDEC</p> |
| Date d'ouverture des Offres des DAO N° (01, 03,06 et 08) | |
| AU LIEU DE LIRE 09/03/2026 | LIRE PLUTOT ET AJOUTER 23/04/2026 |
| DAO N° (09, 10 et 11) | |
| Omission de certains critères prévus dans les DTAO-travaux et FSQ | |
| AU LIEU DE LIRE | LIRE PLUTOT ET AJOUTER |
| <p>a. Critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de la caution de soumission ; - Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ; - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ; - Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h). - L'absence d'une caution CDEC | <ul style="list-style-type: none"> - Absence de la caution de soumission ; - Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ; - Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ; - Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h). - L'absence d'une caution CDEC - L'absence de la charte d'intégrité datée et signée - L'absence de la déclaration d'engagement aux respects des clauses environnementales et sociales - L'attestation de catégorisation |
| DAO N°10 | |
| Le délai prévu pour la signature du marché | |
| AU LIEU DE LIRE Au lieu de 5 jours | LIRE PLUTOT ET AJOUTER 07 jours à compter de la réception du projet de marché souscrit par l'attributaire Conformément aux prescriptions de l'article 107(1) du code des marchés |
| DAO N°09, 10,11 et 13 La présence des critères essentiels relatifs aux personnels | |
| AU LIEU DE LIRE | LIRE PLUTOT |

| | |
|--|---|
| R A S | D'après les prescriptions du point II de la lettre circulaire n°000005/LC/MINCAB/CAB/ du 26 Décembre 2023 Les soumissionnaires catégorisés sont dispensés de de production dans leurs dossiers techniques, des justificatives relatives au chiffre d'affaire, à la capacité financière, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanant et à la location du siège |
| DAO N°09 | |
| Date d'ouverture des pis | |
| AU LIEU DE LIRE 09/04/2026 | LIRE PLUTOT ET AJOUTER 23/04/2026 |
| COUT PREVISIONNEL | |
| AU LIEU DE LIRE 23 000 000FCFA | LIRE PLUTOT ET AJOUTER 49 000 000 FCFA |
| DAO N°02.04 et 07 | |
| Le nombre de marché à éditer | |
| AU LIEU DE LIRE 07 exemplaires | LIRE PLUTOT ET AJOUTER 20 exemplaires, en marge des prescriptions de l'article 49 du CCAP du DTAO-travaux téléchargeable sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cmet http://www.publiccontracts.cm sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)ou sur tout autre moyen |
| DAO N°10 | |
| L'absence des formulaires types n) °1, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,14 et 15 | |
| AU LIEU DE LIRE RAS | LIRE PLUTOT ET AJOUTER Bien vouloir télécharger les DTAO-Travaux sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cmet http://www.publiccontracts.cm sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) |
| Liste des banques et compagnies | |
| AU LIEU DE LIRE | LIRE PLUTOT ET AJOUTER |
| | I- BANQUES 1. Afriland First Bank 2. Acces BANK CAMEROON 3. Banque Atlantique Camerounaise 4. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR) 5. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit 6. CITI Bank 7. BANK INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET DE CREDIT (BICEC) 8. Commercial Bank of Cameroon 9. Ecobank Cameroun |

10. National Financial Credit Bank
11. Credit communautaire d'Afrique (CCA-BANK)
12. La Régionale BANK
13. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB CAMEROUN)
14. Société Générale Cameroun(SGC)
15. Standard Chartered Bank Cameroon
16. Union Bank of Cameroon (UBC)
17. United Bank for Africa. (UBA)
18. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé;

II- Compagnies d'assurances

1. Activa Assurances
2. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala;
3. Atlantique Assurance SA
4. CHANAS ASSURANCES SA
5. PRO ASSUR SA
6. NSIA ASSURANCES
7. Bénéficial General Insurance S .A B.P. 2328 Douala ;
8. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
9. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
10. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
11. SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
12. ZENITH INSURANCE SA

Copies

- DG/ARMP ;
- Préfet/NM ;
- DDMINMAP;
- DDTP/NM
- CIPM C-AKGA
- ARCHIVES/CHRONO



AKONOLINGA LE 09 AVR 2026
LE MAIRE

Minsizé Nadège Sylvie
4ème Adjoint au Maire